

# LA TOUVRE

n°5

Hiver-printemps  
2002



Semestriel édité par le Syndicat Intercommunal  
d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Touvre

**La police de l'eau** Page 2

**De l'Afrique à La Touvre**  
Page 2

**La vallée de la Touvre :  
un site remarquable  
pour les oiseaux d'eau**  
Page 2

**Passes à canoës, passes à poissons :  
une place pour tous**  
Page 3

**L'anguille** Page 3

**La truite fario** Page 3

**Stages de pêche  
à la mouche** Page 4

**Adresses utiles** Page 4

Le SIAHP de la Touvre  
change d'adresse :  
**89, rue Pasteur**  
**16160 Gond Pontouvre**  
**Tél-fax : 05 45 38 16 71**  
**siahp.touvre@wanadoo.fr**

## Pour la sauvegarde et la valorisation de notre rivière



Passes de Foulpougne



**Edito**

DÈS le premier numéro de notre revue, Jacques BOMMARCHOU constatait que « la richesse de la Touvre résulte des interactions complexes entre l'écosystème naturel et un urbanisme omniprésent ». L'action du SIAHP s'inscrit effectivement au cœur de la multiplicité des intérêts des divers usagers de la Touvre. L'attachement qu'ils portent tous à leur rivière, chacun à leur façon, et pour des raisons les plus diverses, explique que nous ayons pu parvenir à mener à bien certaines réalisations telles que les passes à canoës et à poissons. Les problématiques qui animent le syndicat peuvent certes paraître futiles au regard de certains enjeux nationaux et internationaux. L'action que nous menons au nom de la collectivité, avec l'ensemble de nos partenaires, participe d'une démarche de prise en compte de notre environnement au quotidien. L'enjeu est d'importance : il s'agit de la protection durable et de l'avenir de notre cours d'eau. Les passes à canoës et à poissons, projet initié par mon prédécesseur, réalisées fin 2001 entre le Moulin Neuf et Foulpougne, témoignent de la faculté qu'ont eue les riverains, les pêcheurs, les pratiquants du canoë-kayak, les services compétents de l'État, la commune de Gond-

Pontouvre et les autres collectivités territoriales concernées, à s'entendre sur cet important aménagement piscicole et sportif qui concourt à la sauvegarde et à la valorisation de notre rivière. C'est un double message que nous envoyons ainsi, en particulier aux jeunes, en répondant à un besoin sportif immédiat et en nous engageant à transmettre un patrimoine naturel riche et protégé.

Il reste cependant beaucoup à faire. Notre prochaine étape, face notamment au constat du mauvais état de certains empellements, devrait être la réalisation d'une étude approfondie de l'état des divers ouvrages hydrauliques sur l'ensemble du cours de la Touvre, ce qui permettra de bien définir les futures priorités d'intérêt général.

Après Magnac-sur-Touvre, c'est au tour de Gond-Pontouvre d'accueillir le nouveau siège du syndicat dans le site remarquable du viaduc de Foulpougne. Notre nouveau technicien-rivière ainsi que les délégués y trouveront les meilleures conditions pour garantir un service optimal à la Touvre et à ses usagers.

Daniel OPIC  
Président du SIAHP de La Touvre  
Adjoint au maire de Gond-Pontouvre  
Conseiller régional

# La police de l'eau

**S**ON rôle :

- Lutter contre la pollution des eaux.
- Contrôler la construction d'ouvrages faisant obstacle à l'écoulement des eaux et prévenir les inondations.
- Protéger les milieux aquatiques et les zones humides.
- Concilier les différents usages de l'eau, y compris les usages économiques.

**Elle est assurée essentiellement au niveau local, sous l'autorité du préfet de département, par :**

- Les Missions Inter-Services de l'Eau (MISE), qui regroupent les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF), de l'équipement (DDE), des affaires sanitaires et sociales (DDASS), les services maritimes et ports autonomes, navigation.
- La direction régionale de l'environnement (DIREN), qui assure la coordination de la police de l'eau au niveau régional.
- Les gardes-pêche qui assurent des missions de connaissance, protection et mise en valeur du patrimoine piscicole et des milieux naturels aquatiques. Ils peuvent constater des infractions par procès-verbal.
- La gendarmerie, compétente pour constater

les infractions et les pollutions, dresser procès-verbal et mettre en œuvre les moyens d'intervention nécessaires.

→ Les services d'incendie et de secours ou les services de la navigation et de l'équipement (sur le domaine public fluvial navigable), qui interviennent sur les pollutions.

→ Le maire d'une commune qui peut, en tant qu'officier de police judiciaire, constater les infractions et pollutions sur sa commune et prendre un arrêté municipal de protection en cas d'urgence.

**Les sanctions applicables :**

→ Article L216-6 : L'auteur d'une pollution des eaux est passible d'une peine de 2 ans d'emprisonnement et de 76 000 € d'amende.

→ Article L216-8 : Le fait de réaliser une opération, une installation, des travaux ou des activités sans l'autorisation requise est passible d'une peine de 2 ans d'emprisonnement et de 18 000 € d'amende.

En cas de constatation d'une pollution ou d'une infraction, vous devez prévenir la mairie de la commune concernée, la Conseil Supérieur de la Pêche et les services d'incendie et de secours pour mettre en œuvre le plus rapidement possible les moyens de lutte contre la pollution.

## La vallée de la Touvre : un site remarquable pour les oiseaux d'eau

**M**ALGRÉ ses abords urbanisés, voire industrialisés, l'aspect résurgence de la Touvre donne à la rivière une température d'eau constante, qui fait que l'eau ne gèle jamais, et permet une végétation et une micro-faune aquatiques riches et abondantes. Les oiseaux, et en particulier les oiseaux d'eau, trouvent donc sur ce site un gîte et un couvert, toute l'année, surtout en hiver. L'avifaune aquatique de la vallée est suivie par plusieurs observateurs et ornithologues, appartenant soit au réseau « Oiseaux d'eau – Zones Humides » de l'Office National de la Chasse et de la Fédération des Chasseurs de la Charente, soit à Charente-Nature. Ces suivis constants et réguliers, surtout en hiver, mais aussi au printemps, en période de nidification, permet d'apprécier l'abondance des oiseaux présents et la richesse du site. Par ordre décroissant d'abondance, on peut citer les espèces d'oiseaux d'eau suivantes avec

une fourchette d'effectif par espèce, en hiver :

- **Grèbe castagneux ou « ripoton »** (protégé) : jusqu'à 400 individus
- **Poule d'eau** (chassable) : 300 à 800 individus
- **Canard col-vert** (chassable) : 100
- **Chipecau** (chassable) : jusqu'à 14
- **Sarcelle d'hiver** (chassable) : jusqu'à 10
- **Fuligule milouin** (chassable) : jusqu'à 10
- **Foulque** (chassable) : jusqu'à 50
- **Bécassine des marais** (chassable) : jusqu'à 5
- **Héron cendré** (protégé) : jusqu'à 20
- **Aigrette garzette** (protégée) : 3 à 8 individus
- **Grand cormoran** (protégé) : 10 à 15
- **Chevalier culblanc** (protégé) : 1 à 4

Plus rares, ont été observés des **canards pilets** (chassable), des **tadornes de belon** (protégées), du **fuligule morillon** (chassable), du **râle d'eau** (chassable) et le rare **héron gerde-boeuf** (protégé).



**Le mot du technicien-rivière**

### De l'Afrique à La Touvre

*Votre syndicat vient de recruter un nouveau technicien rivière en la personne de Vincent RIBOT. Ce jeune homme originaire de Poitiers est titulaire d'un BTS de gestion et maîtrises de l'eau. Ses stages de fin d'étude l'ont amené bien loin de chez nous : au Sénégal. « J'aime beaucoup avoir un regard sur l'extérieur, être avec les gens du coin pour redécouvrir ensemble leur environnement. » Vincent RIBOT est très attaché aux relations humaines. « Je trouve le milieu de La Touvre exceptionnel par le site mais aussi par l'imbrication entre les hommes et le milieu naturel. Notre mode d'intervention n'est pas que technique, il est aussi marqué par la qualité des relations que nous avons avec les riverains. » Nous souhaitons bienvenue à Vincent RIBOT, plein d'enthousiasme dans sa nouvelle fonction.*



Vincent RIBOT

Certains points d'observation sont plus favorables que d'autres. Le public intéressé, muni de jumelles, voire d'une longue-vue, se rendra soit au bord des sources, près du stade de Touvre, soit au Pré de la Cure (commune de Touvre), soit au Pont de Magnac, au parking rive droite (aménagé par le SIAHP), ou bien à la salle Marcel Pagnol (commune de Magnac, rive gauche, ou enfin à la passerelle de Ruelle.

**Pour plus d'informations, contacter :**  
**La Fédération des Chasseurs de la Charente : 05 45 61 50 71**  
**Le service départemental de garderie de l'ONC : 05 45 61 78 78**  
**L'association Charente-Nature : 05 45 91 89 70**





# Passes à canoës, passes à poissons : une place pour tous

**L**ES passes à canoës sont un sujet récurrent dans notre journal. Depuis quelques semaines, de l'abstrait nous sommes passés au concret. Une première tranche de passes, sur Gond-Pontouvre, est opérationnelle grâce à la concertation entre tous les riverains concernés. Mais revenons un peu en arrière pour faire le point.

La Touvre est classée sur l'ensemble de son cours. Ce chantier représente une première étape dans la « mise en conformité » de la rivière. Les passes à poissons permettent d'optimiser la migration des truites et des anguilles en période d'étiage. Leur conception permet également un chemin d'eau pour les canoës et les kayaks.

La démarche d'installation d'une passe à canoës est contractuelle. Les signataires sont la collectivité, en l'occurrence le SIAHP de La Touvre, et les riverains concernés. Le propriétaire n'engage aucun frais et ne subit aucune aliénation de propriété. Ce projet sur La Touvre remonte au classement par décret ministériel comme cours d'eau, pour sa partie piscicole, à poissons migrateurs, et pour sa partie sportive, de la demande conjointe du Comité Départemental et des clubs de canoë-kayak de Gond-Pontouvre et Ruelle.

Les contraintes pour la réalisation d'un tel chantier sont multiples. Il est nécessaire de prendre en compte plusieurs données :

- la sécurité des canoës-kayaks,
- la topographie,
- le maintien des structures de barrage existantes,
- la coordination du chantier pendant 2 mois,
- l'alignement des passes et implantations en fonction des contraintes piscicoles et nautiques.

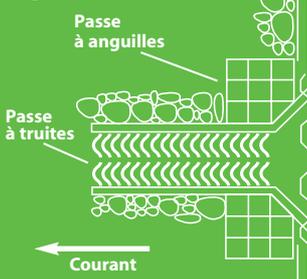
Pour mener à bien ces chantiers, le SIAHP a confié à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt la maîtrise d'œuvre.

Fabrice PEYRAUD de la D.D.A.F. déclare : « Pour le premier chantier des

passes à canoës, nous avons construit sur des seuils existants des glissières en béton armé. Ceci sur les seuils des Grandes Semouleries, du Pontouvre (Moulin Rivaud), Foulpougne et de la COFPA. » Ces réalisations ont pu voir le jour grâce à la présence et à la contribution technique du Conseil Supérieur de la Pêche de Poitiers, de la Fédération Départementale de Pêche de la Charente, de conseillers techniques régionaux de canoës-kayaks et du club de Ruelle.

Daniel OPIC, Président du SIAHP de La Touvre, lorsqu'il aborde ce dossier des passes à canoës, se plaît à dire : « Je dois témoigner que l'aboutissement de ce chantier a pu voir le jour grâce à mon prédécesseur Jacques BOMMARCHOU et au partenariat exemplaire entre tous les acteurs de cette opération. Nous pouvons nous féliciter de l'esprit de coopération des riverains et les en remercier. » Maintenant canoës et poissons peuvent cheminer au fil de l'eau avec encore plus de facilité.

## Schéma d'une passe à poissons



Coût des travaux : 114 036,83 euros

20 % à la charge du SIAHP de

La Touvre et de la commune de Gond-Pontouvre

80 % - Agence de l'eau Adour Garonne

- Ministère de l'Aménagement du

Territoire et de l'Environnement

- Département de la Charente

- Région Poitou Charente



## Fiche technique

### L'anguille

*Anguilla anguilla*  
Famille des anguillidés



Son corps est serpentiforme et recouvert d'une peau épaisse. Les nageoires caudale, anale et dorsale sont soudées. L'anguille jaune a le dos brun-olive et le ventre jaune, l'anguille argentée est vert-gris sur le dos avec des reflets argentés sur les flancs et le ventre.

Taille : de 40 cm à 1,50 m  
Fuyant la lumière l'anguille se nourrit surtout la nuit, de vers, de larves d'insectes, de sangsues, d'écrevisses et de petits poissons. L'anguille est un poisson migrateur. La reproduction a lieu au printemps dans la mer des Sargasses (Atlantique Ouest). A l'éclosion, les larves sont transportées par les courants et vont atteindre les côtes européennes au bout de 1 à 2 ans. Elles se transforment alors en civelles et remontent les estuaires. Les anguillettes vont

poursuivre leur migration à l'intérieur des terres, colonisant tous les cours d'eau, se transformant en anguilles jaunes, sédentaires pendant 4 à 8 ans, puis en anguilles argentées qui repartiront vers la mer des Sargasses pour se reproduire. Depuis les années 80, tous les spécialistes de l'anguille européenne s'accordent pour constater une régression des stocks sur l'ensemble de l'aire de distribution, de la Baltique aux côtes marocaines. En France, cette situation préoccupante a conduit le ministère de l'Environnement à classer l'anguille parmi les espèces vulnérables.

### La truite fario

*Anguilla anguilla*  
Famille des salmonidés.

Son corps est fusiforme et élancé, très bien adapté aux eaux rapides. Les nageoires sont bien développées. La bouche, largement fendue, présente une rangée de dents coniques. La taille, la coloration de la robe et les ponctuations noires et rouges varient avec l'âge et le milieu de vie des individus. Taille moyenne : de 20 à 40 cm Elle aime les eaux froides, rapides et oxygénées. Essentiellement carnivore, elle se nourrit d'insectes, petits poissons et alevins.

La truite est un poisson migrateur. La période de reproduction (le frai) a lieu, la plupart du temps, de novembre à décembre, mais sur

la Touvre, cela peut se prolonger jusqu'en mars. Généralement, cette période est précédée de la remontée des truites adultes vers les frayères de fin gravier en amont, où les eaux seront plus pures, plus calmes et bien oxygénées. Elles peuvent ainsi parcourir une bonne dizaine de kilomètres. La période d'incubation des œufs est d'autant plus longue que l'eau est plus froide (de 40 à 80 jours).





Une aventure professionnelle  
avec la passion comme point de départ

## Apprendre la pêche à la mouche

**E**MMANUEL CUNHA, 31 ans, angoumoisien et diplômé du Brevet fédéral de guide accompagnateur et Moniteur de pêche à la mouche et au lancer, vous propose de vous faire partager sa passion au travers des différents stages qu'il anime. Ces stages, de l'initiation au perfectionnement, permettront à chacun de pratiquer la pêche à la mouche avec une éthique de pêche plus écologique et respectueuse du poisson et de son environnement. Ces stages ont lieu sur la Touvre, rivière qui lui procure un réel plaisir à chaque sortie.

Tél. : 06 74 94 24 46



## La question du jour

**Que faire si je trouve  
un cygne blessé ?**



*La première consigne est de ne pas vous mettre vous-même en danger. Pour la suite, nous laissons le soin à Mme Frainet, du Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage, de vous répondre.*

*« Le cygne est impressionnant mais pas dangereux. Bien souvent, sur La Touvre, ces animaux blessés le sont par des câbles aériens. Lorsqu'on les trouve, ils sont souvent KO. Soit ils se remettent seuls, soit vous pouvez les mettre dans une caisse en carton dans une pièce tempérée et nous appeler : Centre de Sauvegarde de Charente Nature : 05 45 24 06 65 Nous viendrons chercher l'oiseau blessé. »*

*Le centre de soins de Torsac a une grande maîtrise des soins à porter aux animaux, oiseaux ou mammifères. Le centre accueille plus de 600 animaux par an en provenance de toute la région et de la Dordogne. Ce centre est un centre agréé géré par Charente Nature et fait partie de l'Union française des centres de sauvegarde.*

## NOTEZ DÈS MAINTENANT SUR VOS AGENDAS

**Samedi 21 septembre 2002,  
Journée du Patrimoine**

Les communes de Touvre, Magnac-sur-Touvre et Ruelle-sur-Touvre, et le Service du Patrimoine "Pays d'Art et d'Histoire" de la Charente organisent ensemble une journée de découverte du Patrimoine naturel, architectural et industriel de la Touvre et de son environnement, depuis les Sources (résurgence) jusqu'au Square Montalembert à Ruelle. Promenades, visites, animations, buffet et soirée « contes et légendes ». Nous vous attendons nombreux.

### Renseignements

Anny PINEAU au 05 45 65 62 95 poste 212.

## Adresses utiles

### Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Touvre Nouvelle adresse !

89, rue Pasteur – 16160 Gond Pontouvre  
Tél./fax : 05 45 38 16 71  
siahp.touvre@wanadoo.fr

### EN CAS DE POLLUTION :

#### Brigades départementales

#### du Conseil supérieur de la pêche

62, rue de Bourlion – 16160 Gond Pontouvre  
Tél./fax : 05 45 22 77 83

### SI VOUS TROUVEZ

#### UN ANIMAL SAUVAGE BLESSÉ :

#### Centre de sauvegarde de Charente Nature

La Borde – 16410 Torsac  
Tél. : 05 45 24 06 65

### Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

Mairie de Magnac sur Touvre  
16600 Magnac sur Touvre  
Président : Frédéric SAVINEAU  
Tél. : 05 45 61 32 77

### CLUBS DE CANOË-KAYAK

#### CSAR - section canoë

1, avenue Jean Jaurès – 16600 Ruelle sur Touvre  
Président : Patrick QUERIAUD  
Tél. : 05 45 65 48 66

### Amicale laïque de Gond Pontouvre section canoë

Avenue du Général de Gaulle  
16160 Gond Pontouvre  
Tél. : 05 45 69 35 45  
Présidente : Corinne JOUBERT

### Club de plongée

CSAR – section plongée  
1, avenue Jean Jaurès – 16600 Ruelle sur Touvre  
Tél. : 05 45 24 32 53  
Président : Didier DINDINAUD

### Fédération des chasseurs de la Charente

Rue des Chasseurs  
16400 Puymoyen  
Tél. : 05 45 61 50 71

### PIÉGEAGE RONGEURS AQUATIQUES

#### FDG DEC

Cité administrative  
16017 Angoulême cedex  
Technicien : Stéphane MESLIER  
Tél. : 06 12 22 73 58

### POLICE DE L'EAU

#### Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt

Cité administrative  
BP 1328  
16012 Angoulême cedex  
Tél. : 05 45 20 53 00

La Touvre est un semestriel édité par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Touvre  
89, rue Pasteur 16160 Gond Pontouvre - tél : 05 45 38 16 71

Directeur de la Publication : Daniel OPIC. Conception-Réalisation : Aggelos (05 57 77 83 83). Impression : PubliTyp  
(Gradignan-33). Dépôt légal à parution. ISSN en cours.

